

Augmentation des rémunérations des Ingénieur-élèves IAE à compter du 1er septembre 2024.

IAE



sea
UNSA
Syndicat de l'Enseignement Agricole

Excellente nouvelle concernant la revalorisation des rémunérations Ingénieur-élèves IAE

Le décret 2024-757 vient de paraître au JO, ce dernier modifie au **1er septembre 2024** la grille indiciaire des IAE et augmente la rémunération des Ingénieur-élèves. La **1re année** d'Ingénieur-élèves IAE passera à **370 IB (368 IM)** au lieu de 340 IB (326 IM) et la **2e année** d'Ingénieur-élèves IAE passera à **380 IB (371 IM)** au lieu de 359(340 IM).

- **Concrètement** cela représentera une augmentation de 42 points d'indice majoré pour la 1re année, soit 206,64€ () d'augmentation et une augmentation de 31 points d'indice majoré pour la 2e année, soit 152.52€ () d'augmentation.

(*) Le point d'indice majoré s'élève à 4,92 € à la date et depuis le 1er juillet 2023

Référence : [Décret n° 2024-757 du 7 juillet 2024](#) modifiant le décret n° 2014-625 du 16 juin 2014 fixant l'échelonnement indiciaire de certains corps et emplois du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt